

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2017-06-08 du 27 juin 2017 portant modification du règlement intérieur du comité national

NOR : SSAX1730503X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et
la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36 et 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18 ;

Vu la décision n° 2006-7 du comité national du FIPHFP du 7 novembre 2006 relative à l'adoption
du règlement intérieur du comité national ;

Vu la délibération n° 2013-05-06 du 29 mai 2013 portant modification du règlement intérieur du
comité national ;

Vu la délibération n° 2013-12-13 du 11 décembre 2013 portant modification du règlement intérieur
du comité national ;

Vu la délibération n° 2014-07-14 du 3 juillet 2014 portant modification du règlement intérieur du
comité national ;

Vu la délibération n° 2015-10-07 du 15 octobre 2015 portant modification du règlement intérieur
du comité national ;

Vu le projet de modification du règlement intérieur du comité national proposé par le directeur de
l'établissement public FIPHFP ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. D'adopter la modification du règlement intérieur du comité national, proposé par le directeur
de l'établissement public FIPHFP.

2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est
chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au
contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale,
solidarité.

Délibération n° 2017-06-08 du 27 juin 2017 portant modification du règlement intérieur du comité
national.

Nombre de présents au moment de la délibération : 16.

Votants : 20 (dont 4 pouvoirs).

Abstentions : 0.

Nombre de voix « Pour » : 20.

Nombre de voix « Contre » : 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 27 juin 2017.

Le président,
D. PERRIOT

Le directeur,
M. DESJARDINS